



Informations sur le statut « Etudiant »

Ce statut concerne les personnes qui poursuivent normalement leurs études sans les avoir interrompues et vont bénéficier d'un statut étudiant.

Informations sur le statut « Apprentissage »

Ce statut concerne les personnes âgées de moins de 30 ans (sauf cas particulier) et qui souhaitent suivre la formation en alternance avec le statut d'apprenti. Pour obtenir ce statut, vous devez IMPÉRATIVEMENT trouver une entreprise d'accueil. Pour plus d'informations sur l'apprentissage, contactez le service de scolarité de l'IUT : scolarite.iut18@univ-orleans.fr

Informations sur le statut « Reprise d'études »

Ce statut concerne les personnes ayant déjà intégré la vie active et actuellement salariées (qui demandent un congé individuel de formation, par exemple), les demandeurs d'emploi (indemnisés ou ayant été indemnisés) ou les personnes ayant interrompu leurs études depuis au moins deux ans. Les candidats entrant dans l'un des trois cas ci-dessus doivent IMPÉRATIVEMENT contacter le service de formation continue : sefco.bourges@univ-orleans.fr

Informations sur le statut « Contrat de professionnalisation »

Ce statut concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, les demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi que les bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Pour plus d'informations sur le contrat de professionnalisation, contactez le service de formation continue : sefco.bourges@univ-orleans.fr